



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 39

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sara TOURNÉ. MS. Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Rodolphe LAFFONT _ Théophile MARTINEZ _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MMES. Nathalie PINEAU _ Colette ROIG.

MS. Robert DIAZ _ Marc GIMBERNAT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ René WALLEZ.

CC Aspres : MMES. Céline DAVESA _ Maya LESNÉ. MS. Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE.

CC ACVI : MME. Maria CABRERA.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. Alexandra MAILLOCHAUD. MS. Modeste BOSQUE _ Jean-Charles MORICONI _ André RADONDY.

CC Sud Roussillon : MS. Thierry DEL POSO _ Robert OLIVE _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MMES. Annie LELAURAIN. M. Patrick BELLEGARDE.

Etaient absents :

PMM CU : MS. Jean-François FABRE _ Jean-Pierre LEROY _ Louis PUIG _ Jean-François REGNIER _ Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : M. Louis SALA.

CC Aspres : MME. Luce FAXULA. MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN.

CC ACVI : MME. Annie PEZIN. M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

CC Sud Roussillon : M. Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG.

CC Aspres : MME Annie LELAURAIN donne pouvoir à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSSOIS – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES - Lorie VERGNES. MS. Philippe BRETEAU _ Christian DISLAIR _ Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Convention entre le SMBVR et la commune de BAGES concernant des travaux d'aménagement d'une rampe d'accès sur la Riberette

Dossier présenté par : Rodolphe LAFFONT, Vice-président délégué.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Vice-président délégué rappelle que le SMBVR est compétent pour la gestion des milieux aquatiques dans le cadre de la prise de compétence GEMAPi depuis le 16 Octobre 2018. Le SMBVR profite de travaux d'entretien sur la Riberette à Bages pour réaliser une rampe d'accès au cours d'eau afin de faciliter à la commune de Bages l'entretien de son bassin de rétention « Verdeille ».



Afin de réaliser ces travaux nous avons la nécessité de conventionner avec la commune de Bages pour autoriser les travaux et fixer les modalités de gestion ultérieures de l'ouvrage sur la commune de Bages. En conséquence, il est proposé à l'assemblée, d'une part d'approuver la convention entre le SMBVR et la commune de Bages et d'autoriser Mr le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce utile en la matière.

Le comité syndical, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention entre le SMBVR et la commune de Bages
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précitées, ainsi que tout document utile en la matière.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Président

François RALLO